

FORMATION OPAH : OPÉRATEUR DE PARCOURS ACROBATIQUE EN HAUTEUR



Cette formation apporte aux futurs opérateurs les éléments pratiques et théoriques qui leur permettront d'exercer le métier « d'opérateur de parcours acrobatique en hauteur ». Les parcs aventure sont des structures installées dans de nombreux territoires et en pays de montagne ce sont des équipements de loisirs indispensables dans une station pour la saison estivale.

LE METIER

L'opérateur de parcours acrobatique en hauteur est chargé d'accueillir les clients et de présenter les différents parcours installés dans le parc. Après avoir remis à chaque pratiquant son équipement de protection individuel et vérifié qu'il est bien positionné, l'opérateur surveille l'évolution de chacun dans le parc, donne conseil et porte assistance si nécessaire.

PREREQUIS

Attestation AFPS ou SST en cours de validité ou PSC1 Avoir 18 ans

Avoir trouvé une entreprise de Parcours Acrobatique en Hauteur répondant aux exigences de la CCNELAC relatives aux systèmes de sécurité dans laquelle le stage en situation s'effectuera.

CONTENU DE LA FORMATION

Une formation théorique initiale de 24 heures (3 jours) :

- Menée en collaboration avec « l'Aravis Parc d'Aventure » de Thônes
- · Qualification des formateurs : guide de haute montagne
- Cette formation apporte aux futurs opérateurs les éléments pratiques et théoriques des 4 domaines de compétences composant le métier :
- o L'accueil, la mise en place des Equipements de Protection Individuelle (EPI),
- o Les consignes d'utilisation du matériel et les explications de début de séance,
- o L'organisation de la surveillance et les postes de surveillance,
 - o L'évacuation.

Un stage (ou un emploi) de mise en pratique professionnelle de 120 heures tutorées au sein d'un parc

Le tuteur est choisi parmi les responsables de l'entreprise dans laquelle travaille le stagiaire.

VALIDATION DE LA FORMATION

Les stagiaires sont "suivis" par leur formateur et le tuteur dans l'entreprise, lesquels annotent un "livret d'évaluation".

LIEU DE LA FORMATION

- Formation Théorique : CFMM 74230 Thônes
- · Stage pratique : tout parc aventure

DUREE DE LA FORMATION

Formation théorique : 24 heures (chaque année, 2^{ème} quinzaine de juin) Stage en entreprise : 120 heures dans un délai maximum de 12 mois

FINANCEMENT DE LA FORMATION

Plan de formation entreprise, individuel (CPF), Pôle Emploi, Mission Locale, Région Rhône-Alpes.... (la recherche de financement est à la charge des candidats)

